

On s'abonne à Lyon, chez :  
 THÉODORE PITRAT, Libraire,  
 rue du Péral;  
 V<sup>e</sup> BARREAU, rue St. Dominique;  
 LUSY, Libraire, rue Lafont, n° 20;  
 Et chez tous les Directeurs de  
 Poste.

# Echo de l'Univers,

## Journal

L'Écho de l'Univers paraît  
 Les Mardi, Vendredi et Di-  
 manche.

PRIX :  
 Trois Mois, 7 fr.  
 Six Mois, 13  
 Un An, 24  
 1 fr. de plus, par trimestre  
 pour l'Étranger.

De Littérature, Arts et Sciences, et de Commerce;

Par une Société de Gens de lettres.



La Vérité a besoin d'Écho.

LYON, 4 Août 1826.

Arrivés de Chambéri, mardi dans la soirée, S. A. R. M. gr le duc d'Orléans et sa famille n'ont fait, dans nos murs, qu'un séjour de quelques instans. Leur départ a eu lieu le lendemain. Ils se rendent à Paris, et étaient descendus, comme la première fois, à l'hôtel de l'Europe.

— Un autel a été élevé à St. Jubin dans l'église de St Irénée. M. gr l'Archevêque-Administrateur du diocèse a procédé lundi à la cérémonie de la consécration. Le Clergé de l'église métropolitaine et les élèves du séminaire y ont assisté. La messe a été célébrée par le Prélat.

— M. le Maire a parcouru, ces jours derniers, le quartier St-Just, auquel il a procuré récemment une nouvelle pompe à incendie. Ce Magistrat a examiné les endroits convenables pour la construction de fontaines publiques, dont cette partie de la ville, jusqu'ici presque abandonnée, a le plus pressant besoin.

— M. le vice-président Balleydier étant indisposé, M. Galtier, juge, a présidé le Tribunal de police correctionnelle, lors des dernières audiences.

— Deux actes de dévouement viennent encore de sauver d'une mort certaine des enfans, victimes de leur imprudence.

Un ouvrier en soie a retiré, samedi dernier, un petit garçon, âgé de cinq ans, de la Saône, où il était tombé, derrière l'église de St-George.

Lundi, un autre enfant, qui se noyait près du chemin des Etroits, n'a dû son salut qu'au courage d'un marinier qui l'a ramené sain et sauf sur le rivage.

— M. Linsolas, vicaire-général honoraire de ce diocèse, a installé, le 30 juillet, à St-Genis-Laval, M. Privas, l'un des deux grands-pénitenciers de la cathédrale, nommé curé de cette commune, chef-lieu de canton.

— La foire de Beaucaire se termine comme elle a commencé, avec une stagnation complète d'affaires et de ventes. Beaucoup de marchandises paraissent avoir été livrées au-dessous de leur valeur réelle. On remarque cependant que les sucres ont été un peu recherchés. A Beaucaire, comme dans nos contrées, les prix des vins ont subi une grande diminution.

— C'est aujourd'hui à midi que le 1. er conseil de guerre s'assemble, dans une des salles de la maison des Recluses, pour prononcer sur le sort du nommé Goriès, prévenu d'assassinat. Dans le prochain N° nous rendrons compte des débats et du jugement qui interviendra. M<sup>e</sup> Meunestrier défend l'accusé

— L'adjudicataire des démolitions de la Pêcherie présidait aux travaux de déblaiement, dans la nuit de dimanche à lundi. La partie de plancher sur laquelle il se trouvait placé s'est écroulée tout à coup; une chute violente a entraîné d'étage en étage le malheureux entrepreneur, dont les blessures,

quoique graves, ne sont pas cependant sans espoir de guérison.

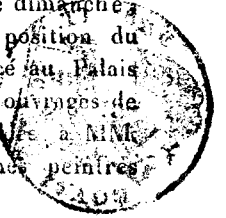
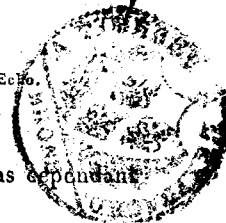
— Le tableau de M. Biard, dont nous avons parlé dans notre n° de dimanche, aura les honneurs de l'exposition du Musée, avant d'être placé au Palais archiepiscopal, près des tableaux de même dimension commandés à MM. Genod et Souliary, jeunes peintres lyonnais.

— Nous avons signalé plus de dix accidens occasionnés par les moulins de Saint-Clair, qui sont venus au milieu du courant, de manière à intercepter la navigation du Rhône. Jeudi, 27 juillet, une embarcation chargée de fagots a failli encore échouer dans cet endroit; ce n'est qu'avec les plus grands efforts que l'équipage est parvenu à se tirer de ce mauvais pas.

— Les plans et dessins, relatifs aux abattoirs et à la nouvelle prison, sont exposés dans une des salles du palais Saint-Pierre, pendant la première huitaine de ce mois.

— Le parachèvement du glacis et du quai, près la barrière St-Clair, a entraîné la démolition de la loge servant jusqu'ici de corps-de-garde. Un petit bâtiment, qui aura cette destination, va être élevé incessamment pour remplacer le corps-de-garde provisoire.

— Les grandes réunions occasionnent toujours quelques accidens. La fête de l'Île-Barbe a été troublée par l'événement malheureux arrivé à une dame et à sa demoiselle qui sont tombées dans la rivière, en cherchant à pé-



retrier dans un bateau pour se rendre sur le pré de l'île. Des mariniens et quelques spectateurs de cette scène déplorable ont volé à leur secours et les ont de suite retirées de l'eau. Une heure après, elles étaient hors de danger.

— S'il faut en croire un journal de cette ville, le nommé Chollet aurait été arrêté pour avoir fabriqué de petits bustes en bronze, représentant Bonaparte et son fils. Ces images sont assez publiquement exposées chez les marchands de nouveautés. On les voit tous les jours sur les étalages mobiles de nos quais. Pourquoi ce qui est toléré, comme pleinement inoffensif aujourd'hui, deviendrait-il un sujet de poursuites contre un seul individu ?

— Deux scènes affligeantes pour les mœurs se sont passées, dans notre ville, la semaine dernière.

Deux personnes, de sexe différent, ont été surprises se livrant à un acte de débauche, sur un tombeau, dans le cimetière de Loyasse.

Judi dernier, entre dix et onze heures du soir, deux misérables adonnés au vice honteux qui attira la colère du Ciel sur les habitants de Sodome, ont été arrêtés, en flagrant délit, par des agens de police, sous les tilleuls de la place Bellecour. Les quatre individus auxquels on impute ces deux traits de profonde immoralité ont été conduits en prison, et renvoyés devant M. le procureur du Roi sous le poids d'une prévention d'outrage public à la pudeur.

— Le nommé Renard, sa femme et une autre accusée, ont été transférés, il y a quelques jours, des prisons de Villefranche dans celles de Lyon. La Chambre d'accusation les a renvoyés devant la Cour d'assises, pour y être jugés en même tems que Ruet, Chambion, et consorts prévenus d'assassinat, attendu que Renard et ces deux femmes sont accusés d'avoir figuré, comme complices, dans plusieurs vols imputés aux principaux coupables. Cette affaire, dans laquelle les jurés sont appelés à prononcer sur huit chefs différents, sera appelée la dernière, comme nous l'avons dit. Elle est en conséquence

fixée au 16 août, et l'on présume que les débats dureront au moins trois jours. M<sup>e</sup> Caffé, avocat, est désigné d'office pour la défense de Ruet; M<sup>e</sup> Dorand et M<sup>e</sup> Portalet porteront la parole pour les deux autres individus arrêtés avec ledit Ruet; enfin les deux femmes auront pour défenseur M<sup>e</sup> Menestrier.

La session s'est ouverte, ainsi que nous l'avons annoncé, mardi dernier, 1<sup>er</sup> août. Nous donnerons dimanche prochain une analyse succincte des affaires soumises au jury dans l'interval. Une cause d'infanticide, une de banqueroute fraudulente, et une enfin d'assassinat commis sur un garde-champêtre de l'arrondissement de Villefranche, composent, avec celle des meurtriers de Durette, les causes les plus remarquables qui sont inscrites sur le rôle de la Cour d'assises.

— Un individu accusé de vol a été amené, mercredi dans la matinée, devant la même Cour: il était dans un état complet d'ivresse. Chancelant, il se soutenait à peine, et ne pouvait articuler un seul mot. La Cour a renvoyé l'affaire à la prochaine session. Elle a mandé à sa barre le porte-clefs de service à la prison, qui a reçu les reproches que méritait sa négligence: un abus de cette nature est facile à réprimer, et il est inouï que dans un asile de larmes et de repentir on procure les moyens de s'enivrer à des hommes qui doivent paraître devant les magistrats chargés de prononcer sur leur honneur, et même sur leur existence entière. Il faut espérer que ce scandale, inconnu jusqu'à ce jour, ne se renouvelera pas.

— On sait qu'il existe plusieurs loteries étrangères, à Francfort-sur-le-Mein, à Liège et ailleurs, qui ont des dépôts de billets et des correspondans dans les principales villes, et notamment à Lyon. Souvent la poste s'est rendue complice de la contravention, en faisant parvenir les prospectus à leur adresse.

La loi de l'an 6, qui a rétabli la loterie royale, a défendu de tenir des bureaux de recettes pour le compte des loteries de l'étranger. C'est en exécution

de cette loi que des poursuites ont été dirigées, à Lyon, contre les sieurs Roc et Cie qui furent trouvés nantis de six billets de ce genre. Acquittés en 1<sup>re</sup> instance et en appel, la Cour de cassation a rejeté le pourvoi du ministère public, parce qu'il n'était pas établi en fait que les prévenus avaient reçu des mises pour les banques de loteries étrangères.

— Le vent d'est a jeté de puis quatre jours sur notre ville une quantité innombrable de sauterelles. A chaque pas, sur nos quais et nos places, on voit des enfans occupés à la destruction de ces insectes incommodes.

— Ce que nous avons prévu est arrivé. Les frères Franconi avaient annoncé, pour le 30 juillet, la clôture de leurs exercices. Leur affiche de dimanche dernier prévient les amateurs qu'ils se prolongeront jusqu'au 6 de ce mois.

— Les exercices de Mahier continuent à l'*Elysée lyonnais*. Malgré la concurrence des représentations des célèbres écuyers, ce spectacle réunit, tous les jours, une nombreuse et brillante société.

#### ALBUM LYONNAIS.

Le compte rendu par le *Journal du Commerce* du procès entre MM. Singier et Franconi est très-inexact. Il n'est pas vrai que M. Singier ait offert, devant le Tribunal civil, de réduire les droits qu'il a réclamés. Il a persisté à demander formellement par l'organe de son défenseur le 5<sup>e</sup> de la recette.

La chicane, dit ce journal, s'est interposée entre les parties. Nous ne dirons qu'un mot: M. Singier est demandeur, et MM. Franconi sont malheureux. Nous ne pensons pas que le premier trouve fort adroite l'observation du journaliste.

— A propos d'un legs de 2400 fr. dont la moitié seulement a été acceptée en vertu d'une ordonnance du Roi, par les bureaux de bienfaisance, un journal indépendant s'exprime ainsi: le reste du surplus est réservé à la famille du testateur. Nous demandons à notre savant confrère ce que vont penser de

cette locution française, ceux qui composent le reste du surplus de ses abonnés gratis.

— *La Vengeance d'un ami*, tel est le titre d'une bluette due à la plume facile de l'auteur d'*Amour et Galanterie*. Elle sera représentée dans le courant de ce mois. Les *Amans sans amour*, qui avaient été ajournés, seront donnés définitivement vers la fin de septembre, au bénéfice de l'acteur Adam.

## CHRONIQUE GÉNÉRALE.

Nous lisons les détails suivans dans les journaux de Savoie :

LL. AA. RR. le duc et la duchesse d'Orléans, avec leur famille, sont arrivées, à Chambéri, le dimanche 25 juillet, à sept heures et demie du soir. M. le marquis Ernest de la Serraz, gentilhomme de la chambre du roi, était allé les recevoir sur la frontière du duché. Des stations de carabiniers royaux étaient préposées sur divers points de la route pour leur rendre les honneurs à leur passage.

LL. AA. RR. étant venues par la route de Genève, LL. MM., parties de Chambéri, le 25, à midi, leur étaient allées au-devant jusqu'à Aix, où M. gr le duc d'Orléans et sa famille sont arrivés à deux heures et demie. Leur voyage en Savoie n'ayant d'autre objet que de revoir S. M. notre reine leur auguste sœur, et son royal époux, après une séparation de 25 ans, on conçoit quelle a dû être la joie réciproque de ces illustres personnages, au moment où ils se sont trouvés dans les bras les uns des autres. L'entrevue a été extrêmement touchante; il ne nous appartient pas de rendre les inexprimables sentimens que les deux augustes sœurs ont dû surtout éprouver dans ce premier épanchement de leurs cœurs.

LL. AA. RR. avaient témoigné le désir qu'il ne fût fait aucun préparatif pour leur réception; mais une foule immense s'était portée à la rencontre des illustres voyageurs. Dans la voiture de LL. MM. étaient LL. AA. RR. Mlle d'Orléans et Mad. la duchesse; M. gr le duc et sa famille venaient en

suite. A leur approche, l'air a retenti des cris de *vive le roi, vive la reine, vivent les Bourbons!* LL. MM. et LL. AA. RR. sont descendues au Château royal. Après quelques instans de repos, elles se sont rendues au théâtre, où elles ont été accueillies par les plus vives acclamations et les applaudissemens réitérés des spectateurs; l'allégresse était au comble et s'est manifestée à de nombreuses reprises par les transports universels de l'assemblée.

LL. MM. ayant permis que la fête du tir fût donnée pendant leur séjour en cette ville, elle a commencé le 26.

Le matin, l'*oiseau* a été abattu par M. Jean Déperse, qui a choisi pour sa reine Mlle d'Aviernoz.

Le soir, a eu lieu le couronnement de la nouvelle reine, qui a été honoré de la présence de LL. MM. et des princes et princesses d'Orléans.

— L'anniversaire du débarquement de M. me la Dauphine, à Dieppe, à sa rentrée en 1815, a été célébré, dans cette ville, le 25 juillet.

— Mad. la baronne des Rotours, épouse du nouveau gouverneur de la Guadeloupe, est morte peu d'instans après son arrivée dans cette colonie. La cause de cet accident est tout-à-fait étrangère à l'influence du climat.

— La reconnaissance est une vertu dont la manifestation est ordinairement fort rare chez les titulaires d'emplois élevés. Aussi nous nous empressons d'enregistrer un trait de gratitude que les Feuilles publiques viennent de nous offrir: son auteur est M. le comte de Castelbajac, directeur des douanes. En faisant sa tournée annuelle, il a traversé la ville de Mont-de Marsan, et la première personne qu'il a voulu y visiter est un maréchal-ferrant chez lequel il trouva un asile assuré durant nos troubles civils. On affirme qu'il a donné à la famille de son bienfaiteur des marques du plus vif intérêt.

— Un assassinat affreux a été commis, le 20 juillet, à Terre-Noire, arrondissement de St-Etienne (Loire). Un cabaretier, nommé Grange, a été égorgé, de dessein prémédité, et avec des circonstances horribles, par trois

ouvriers mineurs qui s'étaient réunis chez lui pour y boire. La servante de ce malheureux, qui voulait défendre les jours de son maître, a été frappée par les trois meurtriers: ces derniers sont maintenant au pouvoir de la Justice.

— Le couronnement de l'empereur Nicolas aura lieu à Moscou, dans le courant de ce mois, en présence des ambassadeurs extraordinaires de tous les Souverains. La plus grande magnificence sera déployée dans les cérémonies et les fêtes qui auront lieu à cette occasion.

— Une nouvelle île a été découverte et reconnue, par deux navires appartenant à la marine des Pays-Bas, dans les parages de l'île Washington.

— Le célèbre *Mémoire à consulter* de M. de Montlosier a été condamné à Rome par la congrégation de l'*Index*.

— Le Collège royal de Tournon continue à remplir avec une haute distinction toutes les conditions de son existence. C'est le jugement qui en a été porté dans le courant de cette année par plusieurs évêques qui l'ont attentivement examiné dans tous ses détails, et par MM. les inspecteurs-généraux de l'Université chargés de rendre un compte exact de sa situation à S. Exc. le ministre des affaires ecclésiastiques. Le Conseil d'arrondissement vient de donner un témoignage public de reconnaissance à l'homme dévoué, habile et vertueux, M. l'abbé Payen, qui tient avec tant de succès les rênes de cet établissement, et à ses dignes et zélés collaborateurs. Il n'a pu refuser cette flatteuse récompense à des hommes incessamment occupés à former pour la société des sujets pénétrés de tous leurs devoirs.

Le Conseil a par une délibération spéciale voté des remerciemens à M. le proviseur pour le zèle éclairé, l'activité et les soins avec lesquels il dirige cet important établissement. Enfin, il a prié M. le sous-préfet d'être l'interprète de ses sentimens auprès de ce digne membre de l'Université.

— M. Ségur a été nommé secrétaire et bibliothécaire de l'Académie royale de France, à Rome, en remplacement de M. Allais, décédé.

— La Cour de cassation a jugé que la tentative de bigamie était punie comme la consommation elle-même de ce crime, qui bouleverse toute l'économie de la vie sociale.

— On écrit de Valence :

Depuis plusieurs jours on voit passer dans cette ville des voitures publiques, chargées d'Egyptiens que le vice-roi envoie à Paris.

— Nous lisons dans un journal de Toulouse :

L'ordonnance de M. le maire de Toulouse, relative à la *fermeture des maisons de jeu*, que nous avons rapportée dans un de nos précédents numéros, l'a été également en tout ou en partie par la plupart des journaux de Paris et des départemens ; elle a été l'objet d'unanimes éloges ; M. le baron de Montbel a signalé en effet son administration paternelle par un grand acte de morale religieuse. Il faut maintenant que l'exécution réponde aux vœux de l'honorable magistrat. Notre ville sera heureuse, si, comme nous l'espérons, elle se garantit du fléau du jeu, lèpre honteuse de la civilisation moderne. L'importance qu'ont donnée les journaux de toutes les couleurs à cette ordonnance nous fait craindre qu'en effet le mal n'ait poussé partout de bien profondes racines. Quelle honorable initiative pour le premier magistrat de notre ville, si son ordonnance provoquait de sages mesures générales répressives.

Les lignes que l'on vient de lire étaient écrites lors que nous avons appris que la police mettait la plus grande activité à faire exécuter l'ordonnance de M. le maire relative aux maisons de jeu. Un individu a été cité en police municipale, comme ayant contrevénu à cette ordonnance ; un autre, qui l'a enfreinte dans une de ses plus importantes dispositions, a été cité pardevant le Tribunal

de police correctionnelle de Toulouse, où il a dû comparaître ces jours derniers.

— On écrit de Mâcon :

Dans la nuit du samedi 22 juillet, à 11 heures et demie du soir, un crime inouï a été commis. On a tenté d'incendier l'hôpital dans cette ville. Nous donnerons des détails dans un prochain numéro.

— Une troupe équestre, sous la direction de MM. Gallien, vient d'arriver à Bourg. Cette troupe d'artistes-écuyers, à l'instar de Franconi, a donné, le 27 juillet, une représentation de ses brillans exercices, sous une tente élégante dressée au bas de la promenade du Bastion ; elle a obtenu les applaudissemens des spectateurs.

#### VARIÉTÉS.

Le Cosmorama, exposé depuis quelques jours à la curiosité publique, sur le boulevard St-Guillien, à Montpellier, mérite, nous écrit-on de cette ville, une mention honorable, et nous nous empressons de la lui décerner, comme au plus parfait spectacle de ce genre, que nous ayons vu jusqu'ici. Les divers tableaux qui le composent sont d'une vérité et d'une exactitude frappantes. Le voyageur revoit avec plaisir ces monumens qu'il visita naguère avec admiration ; le curieux peut se faire une idée de ces jardins somptueux, de ces édifices magnifiques, de ces constructions bizarres, dont il entendit si souvent parler avec emphase ; le connaisseur a sous les yeux une charmante collection de gouaches et d'aquarelles d'un très-joli travail. Tout le monde est enchanté de l'aménité et de la politesse vraiment parisiennes des dames propriétaires de cet établissement. Nous avons cru remplir un devoir, en signalant à l'attention publique ce spectacle, rendez-vous de la meilleure société. Une nouvelle exposition a déjà paru ; comme la première elle mérite nos justes éloges.

#### MODES DE PARIS.

Les robes des danseuses dans les bals champêtres ne sont pas plus courtes que les robes des élégantes dans les promenades.

Des ruches bien fournies et des nœuds de ruban bien large composent les garnitures des robes de bal les plus nouvelles. Un nœud

se plaçant au-dessus de chaque ruche, il résulte que s'il y a trois ruches, par exemple, deux nœuds sont entre-deux, et un nœud se trouve sur la robe, près du genou.

Dans les bals, outre les perles et les nœuds de ruban de gaze, de ruban à gros grain, de crêpe lisse, qui font, en général, l'ornement des coiffures en cheveux, on voit, en fleurs, le nymphéa, le camélia, et le ba-guenaudier.

Les modistes, emploient pour beaucoup de capotes, le gros de Naples à petits ou à gros pois, verts sur du blanc, noirs sur du cramoisi, bleus ou bruns sur du jonquille. Deux biais coupés en réseau et bordés d'un rouleau de la couleur des pois ornent ces capotes, ou bien ce sont des rosettes de rubans de deux couleurs : leur passe est lisse et leur forme froncée à gros plis.

Presque tous les chapeaux de gros de Naples ou de crêpe sont blancs et ont une garniture verte. Un ruban de gaze vert est cousu autour de la capote en dessous, un autre ruban borde le haut de la forme, et une branche de feuillage est attachée par des rubans verts.

Sur quelques chapeaux de paille d'Italie on voit trois pivoines, deux vertes et une rouge, et des rubans de gaze ou de taffetas à carreaux verts ou rouges. Quelquefois aussi ce sont de grosses roses de Provins, ou encore des épis mûrs, mélangés à des feuilles lisses, vertes.

En toilette, on porte des chapeaux de gros de Naples blanc, dont la passe est bordée d'un rouleau de gros de Naples. Quelquefois cette passe est entaillée en triangle du côté droit, et une lacure ferme l'entaille : des plumes blanches plates, ou deux ou trois plumets en houppes, ornent ces chapeaux.

Le costume d'un merveilleux en négligé consiste en une redingote de drap blanchâtre avec boutons en naere, ou de mérinos double, gros vert ou tête de nègre, garni d'un seul rang de boutons d'étoffe, deux gilets de piqué blanc, dont un, celui de dessus, à schall, l'autre à collet rabattu ; pantalon de basin blanc, très-large et à dessous de pied ; cravate de cot-pali, à grands carreaux ; soulers de daim noirs, et chapeau de feutre gris.

#### ANNONCES JUDICIAIRES.

Samedi, cinq août mil huit cent vingt-six, à huit heures du matin, sur la place des Terreaux, il sera procédé à la vente, à l'enchère et au comptant, des meubles et effets saisis au préjudice du sieur Calmastran, sellier, rue Royale. REVERCHON.

#### BOURSE DE PARIS.

##### COURS AUTHENTIQUE, 1<sup>er</sup> Août.

Cinq pour cent consolidés. Jouissance du 22 Mars 1826. — 100 f. 35 c. 40 c. 35 c. 30 c.  
Quatre 1/2 p. o/o J. du 22 Mars,  
Trois pour cent, 66 f. 30 c. 25 c.  
Annuités à 4 p. o/o J. du 22 Déc., 1115 f.  
Action de la banque,  
Obl. de la Ville Paris, J. de Avril,  
Rente de Naples, 72 fr. 75 c.  
Rente d'Espagne,  
Emprunt royal d'Espagne, 1823. Jouis. de Janvier 1826. —  
emprunt d'Haïti,

#### THEATRE.

La Jeunesse du Grand-Frédéric, ou la Discipline du Nord. — Orno ou le bon Nègre. — Les Comptes de Tertel, ou la Cassette mystérieuse. — Simple Histoire, ou le Chevalier de Malte.